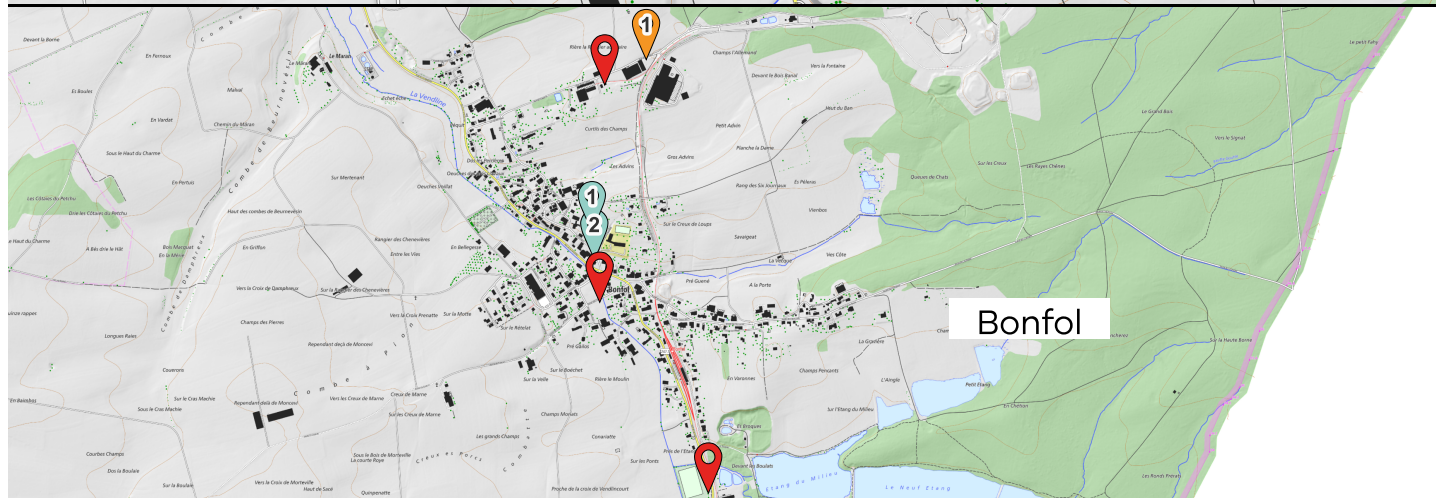
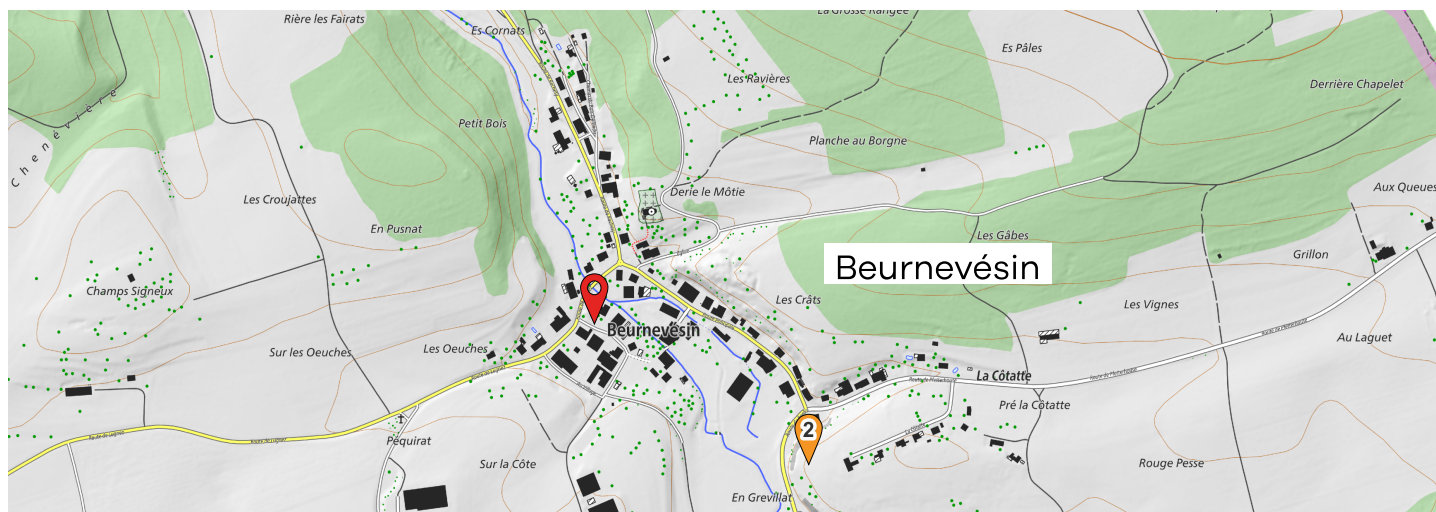




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Basse-Vendline
Beurnevésin - Bonfol





Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 10 / Avril 11 / Juillet 4 / Oct. 3.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.
2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 3-24 / Fév. 7-21 / Mars 7-21 / Avril 11-25 / Mai 9-23 / Juin 6-20 / Juillet 4-18 / Août 8-22 / Sept. 5-19 / Oct. 3-17 / Nov. 7-21 / Déc. 5-19.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Chemin de Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy

Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois. **A l'exception de décembre :** 2ème lundi du mois.

Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.

www.sepe-porrentruy.ch.

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Mon/mes ÉCOPOINT(S) (voir plan)

1 - Centre : verre, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures, huiles :
du lundi au vendredi de 07h30 à 20h00
le samedi :

horaire d'hiver : 07h30 à 16h00

horaire d'été : 07h30 à 18h00

fermé le dimanche et les jours fériés.

Autres points de collecte :

2 - Administration : cartouches d'encre et piles

Contact et infos

Commune de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74

2944 Bonfol

032 474 44 47

Ouverture de l'administration communale

Lundi et jeudi

10h00-11h30 et 16h00-18h00

Mercredi fermé

Mardi et vendredi

10h00-11h30

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - ZI Nord-Est

Ouverture du 1er avril au 24 octobre : le mercredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 15h30 à 18h00.

Ouverture du 25 octobre au 31 mars : le samedi de 10h00 à 11h00.

Tous types de déchets ménagers (excepté les déchets spéciaux).

2 - Déchèterie communale à Beurnevésin

Ouverture toute l'année : le samedi de 10h00 à 11h00.

Verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, capsules Nespresso, PET, sagex, textiles et chaussures.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)



TAXES POUR LE DÉPÔT DE MATÉRIEL

FER

Poids :	arrondi au kg supérieur	
Taxe :	jusqu'à 10 kg (prix forfaitaire)	Fr. 5.00 (forfait)
	10 kg et plus (dès le 1 ^{er} kilo)	Fr. 0.50 / kg

ENCOMBRANTS/BOIS

Poids :	arrondi au kg supérieur	
Taxe :	jusqu'à 10 kg (prix forfaitaire)	Fr. 8.00 (forfait)
	10 kg et plus (dès le 1 ^{er} kilo)	Fr. 0.80 / kg

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Genre d'appareils :	télévisions et ordinateurs	
Taxe :		Fr. 20.00 / pièce

APPAREILS MÉNAGERS ET DE CHAUFFAGE

Genre d'appareils :	congélateurs, frigos, lave-linge, fours, lave-vaisselle, sèche-linge, cuisinières, chauffe-eau, radiateurs, fourneaux, etc.	
Taxe :		Fr. 30.00 / pièce
Genre d'appareils :	petits appareils ménagers tels que : aspirateurs, machines à café, grille-pain, hottes, mixer, etc.	
Taxe :		Fr. 5.00 / pièce

APPAREILS DE BRICOLAGE

Genre d'appareils :	ponceuses, perceuses, taille-haie, etc.	
Taxe :		Fr. 5.00 / pièce

CYCLES ET TONDEUSES

Genre d'appareils :	bicyclettes, trottinettes vélomoteurs, tondeuses et tronçonneuses	
Taxe :	bicyclette, trottinette	Fr. 10.00 / pièce
	vélomoteur, tondeuse, tronçonneuse	Fr. 30.00 / pièce

BATTERIES DE VOITURES, TRACTEURS, CAMIONS

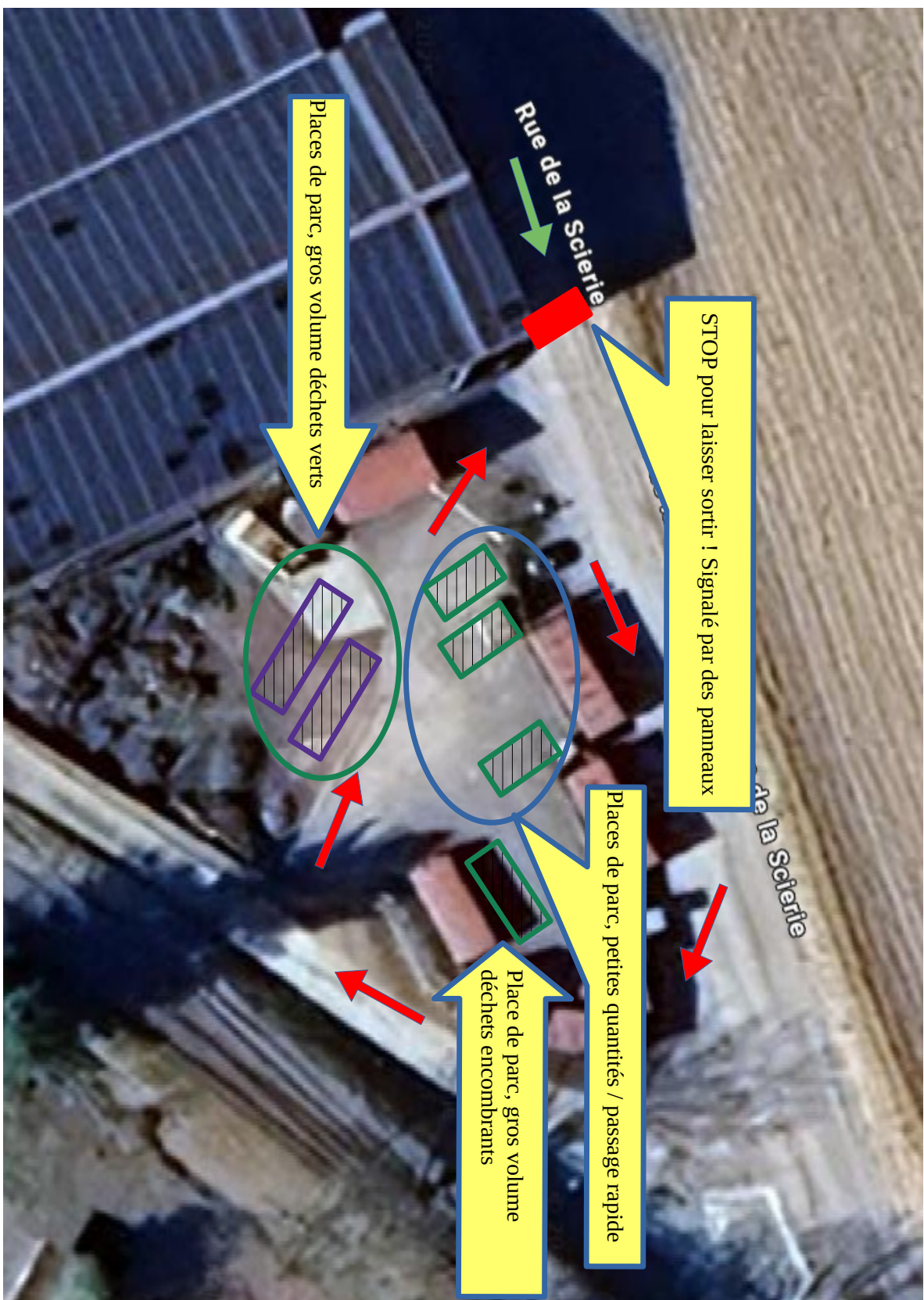
Genre d'éléments :	batteries	
Taxe :	batterie de voiture	Fr. 30.00 / pièce
	batterie de camion, tracteur	Fr. 50.00 / pièce

PNEUS SANS JANTES

Genre :	pneus sans jantes de voiture, de tracteur ou de camion	
Taxe :	pneu de voiture	Fr. 15.00 / pièce
	pneu de tracteur	Fr. 100.00 / pièce
	pneu de camion	Fr. 50.00 / pièce

ROUES COMPLÈTES

Genre :	pneus avec jantes de voiture, de tracteur, de camion	
Taxe :	roue de voiture	Fr. 25.00 / pièce
	roue de tracteur	Fr. 140.00 / pièce
	roue de camion	Fr. 90.00 / pièce





Comment bien **trier** ?

Les types de déchets



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'aluminium, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Déchets compostables ménagers

Epluchures, marc à café, etc...
A la déchèterie de Bonfol aux endroits respectifs.



Flacons en plastique avec bouchon

Dans les sacs officiels SIDP.
Par les points de vente.



Aluminium et boîtes de conserve

A l'écopoint de Bonfol et à la déchèterie de Beurnevésin.



Déchets de jardin

A la déchèterie de Bonfol.
Gazon, branchages.



Huiles minérales et végétales

A l'écopoint de Bonfol.
A la déchèterie de Beurnevésin.



Appareils électriques et électroniques payants

A la déchèterie de Bonfol (moyennant une taxe). Aux points de vente. Aux centres de tri (voir infos générales).
Fondation SENS www.erecycling.ch
043.255.20.00.



Déchets encombrants combustibles payants

A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Médicaments

A restituer aux points de vente.



Bois payants

A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchèterie de Bonfol.
Gobat Génie Civil, Courgenay,
032/471 02 20
Loca, Porrentruy, 032/466 76 66
Ramseyer, Courgenay, 032/471 15 52.



Ordures ménagères sacs SIDP

Les sacs officiels SIDP doivent être déposés dans les moloks prévus à cet effet.



Capsules Nespresso (aluminium)

Aux déchèteries ou voir avec Nespresso pour la reprise des capsules usagées.



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente;
Au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié, à l'exception de décembre : 2ème lundi du mois; de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



Papier

Aux déchèteries en vrac.



Carton propre

Aux déchèteries en vrac.



Dépouilles d'animaux

Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079.816.33.67.
Si urgence police tél. 032.465.77.22.



PET

Aux déchèteries.
Prioritairement dans les conteneurs ad hoc des points de vente.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Dans le sas d'entrée de l'administration communale **dans l'emballage d'origine**.
La Croix-Rouge Suisse recycle les cartouches d'encre et de toner :
info@redcross.ch / www.redcross.ch



Fenêtre (cadre et verre) payants

A la déchèterie de Bonfol dans la benne des encombrants moyennant une taxe ou aux centres de tri.



Piles et accumulateurs

A la déchèterie de Bonfol. Les piles peuvent également être déposées aux points de vente ou dans le sas d'entrée de l'administration communale.



Cendres de bois

A la déchèterie de Bonfol, ou à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP. (Si >1m3 : elles peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



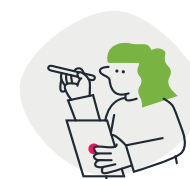
Ferraille (objets métalliques) payants

A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Plastiques agricoles

Aux centres de tri (voir infos générales).



Pneus payants

Aux points de vente.
Aux centres de tri (voir infos générales).
A la déchèterie de Bonfol (moyennant une taxe).



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les restes de viande, volaille, poissons ainsi que les os, arêtes et carcasses doivent être mis dans les sacs officiels SIDP.



Sagex

Aux déchèteries.
Loca SA, Les Grandes Vies 42, Porrentruy. Dépôt payant. Pour des volumes inférieurs à 250 l : CHF 7.60.
Par sac de 500 litres vendus sur site : CHF 15.20.



Textiles et chaussures

A l'écopoint et aux déchèteries communales. Pour tous vos objets réutilisables, notamment les textiles, privilégiez le don direct aux associations locales.



Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchèterie de Bonfol.
Aux points de vente.
Aux centres de tri (voir infos générales).



Verre

A l'écopoint de Bonfol.
Aux déchèteries.

Mon réflexe pour une collecte sélective du carton

Ce qu'il faut jeter dans la benne à carton :

Boîtes et emballages en carton, boîte en carton ondulé, carton à pizza **propre**, carton à lessive **propre**, papier d'emballage.

Ce qu'il ne faut pas jeter avec le carton mais dans **les sacs taxés** :

Carton à boisson (brique), carton souillé de peinture, de crêpis, carton souillé de restes d'aliments (pizza, gâteau, etc...), sagex, sac plastique.

Mon réflexe pour une collecte sélective correcte du papier

Ce qu'il faut jeter dans la benne à papier :

Papier, journaux, illustrés, catalogues et magazines **sans film plastique**, brochures, prospectus, papier à lettre, papier recyclé, annuaire téléphonique, livres **sans couverture**, enveloppes, calendriers **sans aucune reliure**.

Ce qu'il ne faut pas jeter avec le papier mais dans **les sacs taxés** :

Papier de cuisson, papier cadeau, papier d'emballage de fleurs, étiquettes et autocollants, livre de photos, sachet de soupe, emballage de surgelés, papier imperméabilisé, papier de boucherie, nappes, serviettes, papier souillé.



BOUTEILLES A BOISSONS EN PET

Exclusivement les bouteilles à boissons en PET portant le logo de **PET-Recycling Schweiz**. Exemples: bouteilles d'eau et de boissons sucrées, de toutes les tailles.



BOUTEILLES DE LAIT, DE CREME A CAFE ET DE YOGOURT A BOIRE*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage.



GOBELETS POUR BOISSONS, GLACES, YOGOURTS, ETC.

Beaucoup de gobelets sont en PS. Le point de fusion plus bas du PS occasionne des problèmes lors du recyclage.



FLACONS DE LESSIVE ET DE DETERGENT*

En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



BOUTEILLES DE SHAMPOOINGS ET AUTRES PRODUITS COSMETIQUES*

En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



BLISTERS (COQUES EN PLASTIQUE) POUR LA VIANDE, LES LEGUMES ET LES FRUITS*

Ce type d'emballage est généralement en PP. Le point de fusion plus bas du PP occasionne des problèmes lors du recyclage.



PETITES BOUTEILLES POUR LE VINAIGRE, L'HUILE ET LES SAUCES A SALADE*

Bien que la plupart de ces bouteilles soient en PET, **elles ne doivent pas être jetées dans la collecte du PET**. Les résidus d'huile compliquent le processus de lavage tandis que les restes de vinaigre influencent la composition chimique du PET.

Les préposés à la déchèterie sont MM Jean-Louis Boillat et Gaël Botteron pour Bonfol et M. Walter Buri pour Beurnevésin.

Ils sont mandatés par l'Autorité communale. Ils agissent en son nom et ont la tâche de faire respecter les règles prévues pour que chaque type de déchets soit déposé au bon endroit. Ils sont autorisés à contrôler les contenus et les matériaux déposés et de les refuser, s'ils ne sont pas conformes aux prescriptions d'utilisation du site.

Le Conseil communal invite la population à faire preuve de diligence et de respect envers le personnel dans les mandats de droit public qui leur sont confiés.

Le Conseil communal remercie vivement la population pour l'adhésion et les efforts déjà consentis pour améliorer la gestion et le tri des déchets dans nos Villages.

Changements importants

Veillez bien prendre note du nouveau sens de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la déchèterie (voir plan).

A l'intérieur de l'enceinte et à proximité des entrée / sortie, les véhicules se déplacent à l'allure d'un homme au pas.

Dès 2026, une attention particulière sera portée à la notion quantité/ volume des :

- **déchets inertes ;**
- **déchets encombrants (ceux-ci doivent être éliminés au moyen des sacs SIDP dans la mesure du possible – les volumes inférieurs à 110 litres ne seront plus acceptés dans la benne).**

Rappel

Verre

Il est recommandé de **rincer les bouteilles, les bocaux, d'enlever les capsules et/ou les couvercles avant de les jeter** dans la benne. Jetez vos capsules et les **couvercles dans la benne alu et fer blanc**. Un tri correctement effectué permet une diminution des coûts.

Alu et fer blanc

Il est recommandé de **rincer les boîtes, d'enlever le papier et de les aplatir** avant de les jeter dans la benne.

Uniquement les canettes en alu (boissons) sont à déposer dans le container prévu à cet effet.

Divers

Nous rappelons que les lingettes hygiéniques et humides, les restes de nourriture **ne doivent pas être jetés dans les toilettes**. Ces objets se retrouveront immanquablement à la station d'épuration des eaux et encombreront les dégrilleurs à l'entrée des stations d'épuration respectives au début du processus d'épuration.

Le déversement de produits de peinture ou dilutifs dans les canalisations (WC, lavabos, grilles des routes) **est formellement interdit**. Outre le fait que ces déchets peuvent provoquer des dégâts importants aux installations privées ou publiques, l'utilisation de produits chimiques peut occasionner de graves altérations dans le fonctionnement des stations d'épuration et provoquer de graves dégâts à l'environnement.

Chiens

Nous prions les propriétaires de chiens de ramasser les « crottes » de leur animal au moyen de sachets « spécifiques pour excréments » et de les éliminer en utilisant l'un des 14 points de ramassage répartis judicieusement dans nos villages.